



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

L'Etat de Vaud accroît son soutien aux rénovations énergétiques des bâtiments

Le programme vaudois de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment s'élèvera à 37 millions de francs pour 2018, soit 5 millions de plus qu'en 2017. En développant l'enveloppe mise à disposition pour les rénovations énergétiques, le Conseil d'Etat entend encourager l'assainissement du parc immobilier cantonal et apporter un soutien concret à l'environnement économique vaudois. Les subventions par type de travaux restent dans la continuité de celles accordées en 2017, à l'exception des pompes à chaleur et des chauffages à bois pour lesquels les contributions cantonales augmentent.

En 2018, l'Etat de Vaud mettra 37 millions de francs à dispositions des propriétaires immobiliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique. Une part importante de cette enveloppe, 30 millions, est constituée des fonds issus de la taxe fédérale sur le CO2 et attribués dans le cadre du Programme Bâtiments. Les sept autres millions proviennent du Fonds cantonal pour l'énergie. Cette nouvelle importante contribution à l'assainissement du parc immobilier vaudois fait suite au programme 2017 de subventions, lequel a pleinement atteint ses objectifs. En effet, les 32 millions mis à disposition pour cette année sont en passe d'être intégralement engagés. Plus de 1500 demandes de subvention ont déjà été déposées.

En plus de constituer un levier d'action important à la fois en matière de réduction des émissions de CO2 et de maîtrise de la consommation d'énergie, l'appui à l'assainissement des bâtiments traduit également la volonté du Conseil d'Etat de soutenir l'environnement économique vaudois. Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations, il est estimé que cinq à six autres francs sont investis. Les 32 millions engagés en 2017 vont ainsi générer des retombées d'au moins 160 millions de francs.

Les montants alloués par type d'interventions resteront similaires à ceux qui prévalaient en 2017, à l'exception des aides pour l'installation de chauffages à bois et de pompes à chaleur qui augmenteront afin de les rendre plus attractives. Les rénovations globales seront, quant à elles, encouragées de manière à mieux tenir compte des performances atteintes.

Par ailleurs, l'Etat de Vaud continue de subventionner l'élaboration d'audits énergétiques CECB Plus. Ceux-ci fournissent au propriétaire désirant rénover son bâtiment non seulement l'étiquette énergétique de son bien, mais également des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques.

Pour rappel, des travaux de rénovation portant sur l'isolation permettent de réduire la facture énergétique d'un bien immobilier (jusqu'à 50% selon les cas), d'en augmenter le confort et la valeur, et de diminuer son impact sur l'environnement. Le domaine du bâtiment représente 46% de la consommation totale d'énergie en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11/12/2017

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 35;
Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement, 021 316 95 50.
Informations sur les subventions: www.vd.ch/subventions-energie

Fichiers à télécharger :

[171211-infos-subventions_1](#)

[171211-infos-subventions_2](#)